



DEPARTEMENT

Des Landes

Commune

De SEIGNOSSE

Nombre de Conseillers

En exercice : 27

Présents : 19

Absents : 1

Procurations : 7

Votants : 26

Date d'affichage :

21 juin 2022

SEANCE DU 27 juin 2022

L'An Deux Mille Vingt-deux, le 27 du mois de juin 2022, à 19 heures, le conseil municipal, dûment convoqué le mardi 21 juin 2022, s'est réuni, à la salle de l'étage du Pôle Sportif Et Culturel Maurice Ravailhe, sous la présidence de Monsieur Le Maire, Pierre PECASTAINGS.

Mesdames, Valérie CASTAING-TONNEAU, Juliane VILLACAMPA, Brigitte GLIZE, Carine QUINOT, Bernadette MAYLIE, Sylvie CAILLAUX, Léa GRANGER,

Messieurs, Pierre PECASTAINGS, Thomas CHARDIN, Pierre VAN DEN BOOGAERDE, Alexandre D'INCAU, Marc JOLLY, Eric LECERF, Frédéric DARRATS, Jérémie ELAN, Lionel CAMBLANNE, Franck LAMBERT, Rémy MULLER, Jacques VERDIER.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absents excusés : Ø

Absents : Quitterie HILDELBERT

Pouvoirs :

Madame Maud RIBERA a donné procuration à Monsieur Franck LAMBERT

Madame Martine BACON CABY a donné procuration à Madame Valérie CASTAING-TONNEAU

Madame Marie-Christine GRAZIANI a donné procuration à Madame Brigitte GLIZE

Madame Coline COUREAU a donné procuration à Monsieur Thomas CHARDIN

Monsieur Christophe RAILLARD a donné procuration à Monsieur Lionel CAMBLANNE

Madame Marie-Astrid ALLAIRE a donné procuration à Monsieur Jacques VERDIER

Madame Adeline MOINDROT a donné procuration à Madame Sylvie CAILLAUX

Secrétaire de séance : Léa GRANGER

Objet : Modification des commissions municipales Urbanisme - travaux - Habitat - Foncier - Patrimoine et Transition écologique



Monsieur le Maire rappelle que par les commissions municipales ont été créées par délibération du conseil municipal en date du 4 juin 2020.

Leur composition est conforme aux dispositions de l'article L 2121-22 du CGCT, à savoir qu'elle respecte le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Considérant la démission de M. BUISSON Alain de ses fonctions de conseiller municipal, et son remplacement au sein de l'assemblée délibérante par M Jacques VERDIER,

Il est proposé au conseil municipal d'acter la modification de la composition des deux commissions municipales Urbanisme - travaux - Habitat - Foncier - Patrimoine et Transition écologique, comme suit :

Urbanisme - travaux - Habitat - Foncier - Patrimoine			
Rang	Titre	Nom Prénom	
1	M	CHARDIN	THOMAS
2	MME	MAYLIE	BERNADETTE
3	MME	GRAZIANI	MARIE CHRISTINE
4	M	D'INCAU	ALEXANDRE
5	M	VAN DEN BOOGAERDE	PIERRE
6	MME	VILLACAMPA	JULIANE
7	M	VERDIER	JACQUES
8	MME	MOINDROT	ADELINE

Transition écologique - vie participative			
Rang	Titre	Nom Prénom	
1	M	D'INCAU	ALEXANDRE
2	MME	COUREAU	COLINE
3	MME	BACON-CABY	MARTINE
4	M	ELAN	JEREMIE
5	MME	RIBERA	MAUD
6	M	MULLER	REMY
7	M	VERDIER	JACQUES
8	MME	CAILLAUX	SYLVIE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Article 1 : ACTE la modification de la composition des deux commissions municipales Urbanisme - travaux - Habitat - Foncier - Patrimoine et Transition écologique comme ci-dessus mentionnée.

Article 2 : PRECISE que la composition des autres commissions municipales instituées par délibération du 4 juin 2020 reste inchangée.



**FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
Et ont signé au registre les membres présents**

Le Maire :

- **peut certifier, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,**
- **informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission par le représentant de l'Etat dans le département.**

**Pour extrait conforme
Le Maire,
Pierre PECASTAINGS**